

Vous êtes déjà inscrit chez nous ?

Nous avons déjà les documents nécessaire à votre inscription. Pas besoins de nous transmettre certains documents.

Vous n'êtes pas inscrit cher nous ?

Merci de nous transmettre les éléments suivants :

- 1 copie de votre AIPC (Attestation d'Inscription au Permis de Conduire, dossier fait sur ANTS)
- 1 copie de votre résultat de code
- 1 copie de votre livret d'apprentissages de votre ancienne auto-école, pour prouver vos heures de conduite effectuées. (scanner la page des heures de conduite ou emmener le livret en agence)
- 2 photos d'identité (à nous remettre lors de votre venue à l'auto-école)

